



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Versailles, le 22 septembre 2015

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

Les IA-IPR d'arts plastiques

michel.gravot@ac-
versailles.fr
christophe.jouxte@ac-
versailles.fr

Michel Gravot

IA-IPR d'arts plastiques,
Christophe Jouxte

IA-IPR d'arts plastiques,

à

Mesdames et Messieurs

les professeurs d'arts plastiques

S/C du chef d'établissement

Madame, Monsieur, chers collègues

Cette rentrée marque une étape déterminante de la refondation de l'Ecole de la République afin de poursuivre l'évolution des contenus d'enseignement et des pratiques pédagogiques au service de la lutte contre les inégalités et de la transmission des valeurs de la République. La réforme du collège répond à cette ambition : les textes relatifs à l'organisation des enseignements au collège ont été publiés fin 2014-2015 et les projets de programmes, soumis à la consultation. Un plan exceptionnel de formation s'adressera dès cette année à l'ensemble des enseignants et des personnels d'éducation pour mettre en œuvre cette réforme à la rentrée 2016.

Le programme académique de formation 2015-2016 s'infléchit pour prendre en compte ces nouvelles orientations ; en outre des actions de formation supplémentaires seront proposées au premier trimestre au niveau



2/4

départemental. Progressivement, aux deuxième et troisième trimestres, l'ensemble des personnels bénéficiera d'une formation à l'échelle de l'établissement ou du bassin d'éducation. La formation propre aux nouveaux programmes sera assurée par les corps d'inspection, notamment lors des animations pédagogiques, et dans le cadre du programme académique de formation.

Nous encourageons les enseignants et personnels d'éducation des collèges à réfléchir en équipe à l'élaboration des enseignements complémentaires (Accompagnement Personnalisé et Enseignements Pratiques Interdisciplinaires), de manière à contribuer à la réussite de tous leurs élèves.

Leur investissement au sein des établissements s'exprimera dans les instances tels que les conseils d'enseignement, le conseil pédagogique, le conseil d'administration, et dans le cadre de l'autonomie pédagogique dont disposent les collèges

L'année scolaire 2015-2016 constitue donc une étape très importante en ce sens qu'elle prépare la réforme des collèges et l'entrée en vigueur de nouveaux programmes. Elle engage de notre part une réflexion qui mobilise tous les acteurs de l'école, réoriente les contenus d'enseignement et les pratiques pédagogiques, au service de la lutte contre les inégalités et de la transmission des valeurs de la République comme le rappelle la [circulaire de rentrée](#).

Dans le cours d'arts plastiques, la place faite à l'élève individu à part entière impliqué dans une pratique, contribue à l'acquisition de valeurs républicaines.

Cette implication fonde la spécificité de notre enseignement : confrontation à des défis artistiques, exploration du sensible, réinvestissement de connaissances, questionnement à l'œuvre, engagement dans des projets personnels et collectifs, posture-même des élèves travaillant dans la confrontation de leurs divers cheminements...

Tout ceci ne peut en effet se faire sans le partage de points de vue multiples et singuliers, la participation à une communauté éducative, la relation à l'autre.



3/4

Suite à la parution des programmes, vous êtes invités à en prendre connaissance de manière approfondie, en perspective avec les orientations pédagogiques du nouveau collège.

En prévision de la rentrée 2016 nous conduirons aussi avec vous une nécessaire réflexion sur les horaires d'arts plastiques au collège afin de prendre, dans le cadre de l'autonomie des établissements, les meilleures décisions pour les élèves et leur éducation artistique.

Les actions de formation en arts plastiques s'articuleront donc à ces nouveaux enjeux, mettant en valeur notre contribution spécifique à la réforme des collèges.

Tant les journées départementales prévues que les réunions de bassins porteront sur ces points particuliers. Elles permettront entre autres de réfléchir à l'articulation entre les premier et second degrés, en prenant en compte l'avènement du cycle III (CM1, CM2, 6^{ème}). Toute expérience que vous aurez pu mener en ce sens avec le premier degré nous interpelle. N'hésitez pas à nous en faire part !

Les stagiaires d'arts plastiques sont cette année au nombre de 53.

Aussi tenons-nous à remercier à nouveau les tuteurs de terrain professionnel, dont la mission ambitieuse contribue à la découverte du métier par les nouveaux professeurs mais également à l'enrichissement de leur propre parcours professionnel.

Nos deux collègues formatrices académiques Laurence Poczta et Valérie Pacca, dont on connaît le professionnalisme, poursuivront leurs missions.

A l'intention des professeurs contractuels qui ont la possibilité de concourir, nous rappelons que l'année 2015-2016 sera l'année de la dernière session du CAPES réservé. *(Conformément à la loi n° 2012-47 du 12 mars 2012, l'annexe 1 précise que « ces recrutements seront organisés pendant une période de quatre ans à partir du 13 mars 2012... »)*

Nous les invitons à être particulièrement attentifs aux conditions à remplir pour être candidat à ce concours, décrites à l'adresse suivante

: <http://www.education.gouv.fr/cid73443/conditions-d-inscription-aux-concours-du-second-degre.html> . Vous trouverez l'ensemble des informations

CONCOURS sur les pages [SIAC2](#).

« Les candidats s'inscrivent par Internet du jeudi 10 septembre 2015, à partir de 12 heures, au jeudi 15 octobre 2015, 17 heures, heure de Paris. »



Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle doit être adressé par le candidat par voie postale et en recommandé simple au plus tard le lundi 30 novembre 2015, le cachet de la poste faisant foi. »

4/4

Dans le cadre de votre contribution essentielle au parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, vous saurez mettre à profit, avec toute votre expertise, les ressources proposées par le partenariat culturel local ou national.

De nombreux projets peuvent retenir votre attention, comme le projet départemental intitulé « *On n'y voit rien, mais...* » proposé cette année aux écoles et établissements des Yvelines en partenariat avec le musée du Château de Versailles, autour de collections d'ordinaire inaccessibles au public. Une circulaire départementale qui en décrit les modalités a été envoyée aux établissements du 78. Un site créé par des enseignants permettra cependant à tout professeur de l'académie de profiter de la ressource mise à disposition par le château, autour des espaces et collections de peinture ainsi dévoilés. Une exposition valorisera les travaux réalisés.

Nous attirons par ailleurs votre attention sur les « rencontres enseignants » proposées tout au long de l'année par les lieux et centres d'art d'Île de France et dont les dates sont publiées sur le [site des arts plastiques](#) ou celui de la [DAAC](#).

Très attentifs à la réussite de nos élèves, réussite à laquelle vous contribuez grandement, nous vous assurons de tout notre soutien dans les diverses missions que vous menez avec conviction et implication.

Nous souhaitons que cette année soit pour vous passionnante et riche en accomplissements professionnels.

La pratique des arts reste une force de notre école et une chance pour l'élève. Vous en démontrez au quotidien l'importance. À vos côtés tout au long de cette année scolaire, nous soutiendrons chaque innovation et chaque initiative qui donnera sens et réalité aux nécessaires changements désormais en marche.

Les IA-IPR